



prouver la résidence de mon ex-conjoint en France pour préjudice

Par **NINA1716**, le **23/12/2018** à **11:06**

Bonjour,

je suis française, résidente à l'étranger avec mon fils qui l'est aussi et j'ai divorcé de mon ex-conjoint quelques mois après m'être rendu que c'était un imposteur en sachant qu'il avait une carte de séjour commerçant et faisait des aller-retour sur la France qu'il continue à faire d'ailleurs, en exerçant son droit de visite sur l'enfant qu'on a eu qu'occasionnellement. ce dernier s'oppose à ce que je me rende en France avec mon fils pour une période de stage de 06 mois prétextant qu'il ne pourra plus exercer son droit de visite, hors je lui ai proposé de le voir également en France.

il nie complètement avoir résidé en France et me menace de déposer plainte si je décide de partir.

Je souhaiterais savoir ce qu'il y a lieu de faire pour prouver qu'il est en possession d'une carte de séjour et donc qu'il réside en France